



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2013

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilan consolidé	5
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	6
Flux de trésorerie consolidés	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	24
Fonds des rentes viagères.....	25
Fonds de capitalisation.....	26

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2012. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2014.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (*suite*)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité de vérification, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité de vérification rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2013, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 33,1 % des opérations du fonds ou environ 4 mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 3 655 000 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 46,0 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 16 489 963 \$, soit plus de quatre fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 228 158 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2012 par Consultation Aon inc., a diminué de 540 295 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 73 % de la provision pour prestations futures.



André Dostie

Président



Norman MacIsaac

Directeur général



Pierre Y. Langlois

Trésorier

Montréal, Canada
Le 20 mai 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2013, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.A.C. /s.r.l.¹

Le 6 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

31 décembre				2013	2012
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Actif					
Encaisse	1 704 537 \$	– \$	– \$	1 704 537 \$	754 827 \$
Placements (note 3)	1 974 322	17 254 682	16 527 449	35 756 453	35 243 831
Contribution à recevoir du gouvernement canadien	–	–	–	–	520 981
Débiteurs	116 220	384	–	116 604	84 117
Avances interfonds à recevoir*	13 847*	23 639*	–	–	–
Frais payés d'avance	66 298	–	–	66 298	40 753
Autres actifs	12 448	–	–	12 448	11 987
	3 887 672	17 278 705	16 527 449	37 656 340	36 656 496
Immobilisations (note 4)	153 231	–	–	153 231	224 494
	4 040 903 \$	17 278 705 \$	16 527 449 \$	37 809 571 \$	36 880 990 \$
Passif					
Créditeurs et charges à payer	617 568 \$	446 000 \$	– \$	1 063 568 \$	950 672 \$
Avances interfonds à payer*	–	–	37 486*	–	–
Contribution du gouvernement canadien reportée (note 5)	352 207	–	–	352 207	–
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	290 779	–	–	290 779	254 405
	1 260 554	446 000	37 486	1 706 554	1 205 077
Provision pour prestations futures (note 6)	–	16 832 705	–	16 832 705	17 373 000
	1 260 554	17 278 705	37 486	18 539 259	18 578 077
Engagements (note 14)					
Solde de fonds					
Investi en immobilisations	153 231	–	–	153 231	224 494
Affecté en permanence (note 7)	–	–	4 145 432	4 145 432	3 443 097
Affecté par la direction	–	–	12 344 531	12 344 531	12 066 987
Disponible	2 627 118	–	–	2 627 118	2 568 335
	2 780 349	–	16 489 963	19 270 312	18 302 913
	4 040 903 \$	17 278 705 \$	16 527 449 \$	37 809 571 \$	36 880 990 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre				2013	2012
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits :					
Gouvernement canadien	1 564 071 \$	– \$	– \$	1 564 071 \$	657 269 \$
Gouvernement québécois	25 050	–	–	25 050	10 150
Public et organismes :					
Dons	2 138 712	–	100 768	2 239 480	2 069 386
Legs	–	–	1 548 010	1 548 010	1 235 740
Placements (note 8)	546 628	(21 978)	2 988 783	3 513 433	2 589 844
Rentes souscrites	–	2 070 667	–	2 070 667	3 228 718
	4 274 461	2 048 689	4 637 561	10 960 711	9 791 107
Charges (note 9) :					
Programmes (note 10)	6 098 575	–	–	6 098 575	5 584 664
Promotion et communication	1 072 370	207 067	164 878	1 444 315	1 588 495
Administration	770 996	85 000	76 249	932 245	1 018 051
Primes d'assurance vie	–	–	48 173	48 173	49 576
Prestations aux titulaires de contrats	–	2 068 759	–	2 068 759	1 989 775
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	(540 295)	–	(540 295)	2 040 000
	7 941 941	1 820 531	289 300	10 051 772	12 270 561
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(3 667 480)	228 158	4 348 261	908 939	(2 479 454)
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	(228 158)	228 158	–	–
Fonds affecté reçu	–	–	58 460	58 460	–
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	3 655 000	–	(3 655 000)	–	–
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	(12 480)\$	– \$	979 879 \$	967 399 \$	(2 479 454)\$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre				2013	2012
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	(12 480)\$	– \$	979 879 \$	967 399 \$	(2 479 454)\$
Solde de fonds au début	2 792 829	–	15 510 084	18 302 913	20 782 367
Solde de fonds à la fin	2 780 349 \$	– \$	16 489 963 \$	19 270 312 \$	18 302 913 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	153 231 \$	– \$	– \$	153 231 \$	224 494 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	4 145 432	4 145 432	3 443 097
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	12 344 531	12 344 531	12 066 987
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 627 118	–	–	2 627 118	2 568 335
	2 780 349 \$	– \$	16 489 963 \$	19 270 312 \$	18 302 913 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 667 480)\$	(4 707 751)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	107 265	115 630
Augmentation de la juste valeur des placements	(472 675)	(147 866)
Variation nette des contributions reportées	388 581	(317 163)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(274 459)	617 930
	(3 918 768)	(4 439 220)
Fonds des rentes viagères :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	228 158	(537 130)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	(540 295)	2 040 000
Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements	588 391	(106 163)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	1 026 010	(865 912)
	1 302 264	530 795
Fonds de capitalisation :		
Excédent des produits sur les charges	4 348 261	2 765 427
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Augmentation de la juste valeur des placements	(2 646 069)	(1 304 345)
Fonds affecté reçu	58 460	–
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(176 167)	198 167
	1 584 485	1 659 249
	(1 032 019)	(2 249 176)
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
Cession (acquisition) nette de placements	1 249 480	(573 616)
Acquisition d'immobilisations	(36 002)	(7 877)
Fonds des rentes viagères :		
Acquisition nette de placements	(1 074 106)	(1 067 925)
Fonds de capitalisation :		
Cession nette de placements	1 842 357	3 577 881
	1 981 729	1 928 463
Augmentation (diminution) de l'encaisse	949 710	(320 713)
Encaisse au début	754 827	1 075 540
Encaisse à la fin	1 704 537 \$	754 827 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2013

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducationnelle, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2013, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés selon la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Constatation des produits du fonds des programmes

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

f) Constatation des produits du fonds des rentes viagères et de la provision pour prestations futures

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

g) Constatation des produits du fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

h) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres des conseils d'administration de la Fondation, de ses filiales et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

i) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et la gestion des programmes.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

j) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger, par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, matériel et logiciels informatiques, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

k) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2013	2012
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	317 118 \$	605 191 \$
Titres à revenus fixes*	20 852 176	20 149 297
Titres de participation	14 431 808	14 323 547
Revenus courus	155 351	165 796
	35 756 453 \$	35 243 831 \$
Répartition géographique :		
Titres canadiens	29 274 572 \$	28 962 463 \$
Titres étrangers	6 481 881	6 281 368
	35 756 453 \$	35 243 831 \$

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2013 dans le portefeuille du fonds des programmes et du fonds de capitalisation présentent une durée de 6,0 ans (6,5 ans au 31 décembre 2012) et un taux de rendement moyen prévu de 3,2 % (2,6 % en 2012).

Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2013 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée de 6,2 ans (6,0 ans au 31 décembre 2012) et un taux de rendement moyen prévu de 3,2 % (2,6 % en 2012).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

4. Immobilisations

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	210 299 \$	195 621 \$	14 688 \$
Équipement informatique et logiciels	585 541	514 841	70 700
Améliorations locatives	365 093	297 240	67 853
	1 160 933 \$	1 007 702 \$	153 231 \$

L'amortissement de l'exercice est de 107 265 \$ (115 630 \$ en 2012).

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	205 463 \$	188 977 \$	16 486 \$
Équipement informatique et logiciels	573 553	449 591	123 962
Améliorations locatives	345 915	261 869	84 046
	1 124 931 \$	900 437 \$	224 494 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

5. Contribution du gouvernement canadien reportée et contributions du public et d'organismes reportées

La contribution du gouvernement canadien reportée concerne deux accords, un pour un projet de résilience climatique au Burkina Faso et l'autre pour le financement de la reconstruction de l'Hôpital Cardinal Léger en Haïti et se détaille comme suit :

	2013	2012
Contribution (à recevoir) reportée de l'exercice précédent	(20 981)\$	173 637 \$
Contribution reçue au cours de l'exercice	1 937 259	462 651
	1 916 278	636 288
Contribution constatée comme produits de l'exercice	(1 564 071)	(657 269)
Contribution reportée (à recevoir) à l'exercice suivant	352 207 \$	(20 981)\$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2013	2012
Contributions reportées de l'exercice précédent	254 405 \$	397 931 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	2 175 086	1 847 570
	2 429 491	2 245 501
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(2 138 712)	(1 991 096)
Contributions reportées à l'exercice suivant	290 779 \$	254 405 \$

Elles se répartissent comme suit :

Campagne <i>Nourrir un enfant</i>	134 007 \$	183 251 \$
Campagne <i>Urgence Philippines</i>	79 070	–
Campagne <i>Secours Haïti</i>	–	17 657
Autres projets à l'international	32 495	41 335
Autres projets au Québec	35 000	–
Autres dons affectés et dépôts	10 207	12 162
	290 779 \$	254 405 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes.

	2013	2012
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	1 609 705 \$	2 563 153 \$
Affaires en vigueur	(2 150 000)	(1 324 775)
Ajustement découlant de l'évaluation actuarielle	–	801 622
Variation nette de l'exercice imputée aux charges	(540 295)	2 040 000
Solde de la provision au début	17 373 000	15 333 000
Solde de la provision à la fin	16 832 705 \$	17 373 000 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2012. Les tables d'espérance de vie et autres hypothèses actuarielles utilisées lors de la dernière évaluation indépendante ont été utilisées pour déterminer la provision pour prestations futures au 31 décembre 2013.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations de rentes futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs suffisantes comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2013	2012
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	2 318 164 \$	1 955 706 \$
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	579 631	489 197
Fonds Serkmet	466 894	395 159
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	434 572	366 624
Fonds commémoratif Cécile Moussali	121 509	102 508
Fonds commémoratif Maurice Picory	90 075	75 991
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	68 646	57 912
Fonds commémoratif Claire Langlois	65 941	–
	4 145 432 \$	3 443 097 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2013, les montants affectés par des donateurs totalisent 3 121 634 \$ (3 063 174 \$ au 31 décembre 2012).

8. Produits de placements

	2013	2012
Intérêts et dividendes	1 127 512 \$	1 171 337 \$
Augmentation de la juste valeur	2 530 353	1 558 374
	3 657 865	2 729 711
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(144 432)	(139 867)
	3 513 433 \$	2 589 844 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

		2013	2012
	Programmes	Promotion et communication	Total
Charges communes d'administration :			
Total avant répartition			1 143 788 \$
Répartition :			
Masse salariale administrative	(110 758)	(130 784)	(241 542)
Services et autres consommables	(20 947)	(39 896)	(60 843)
Ressources physiques	(32 573)	(37 834)	(70 407)
	(164 278)	(208 514)	(372 792)
Charges d'administration			770 996 \$
Charges de promotion et communication :			
Total avant répartition			1 056 073 \$
Charges communes imputées			208 514
			1 264 587
Frais d'engagement du public, attribués à l'activité programmes			(192 217)
Charges de promotion et communication			1 072 370 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

10. Programmes

			2013	2012
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Total	Total
Contributions	3 013 505 \$	1 248 000 \$	4 261 505 \$	4 157 741 \$
Aide humanitaire	172 953	–	172 953	–
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	328 353	80 986	409 339	222 945
Engagement du public	289 657	119 955	409 612	391 642
Suivi et accompagnement	663 467	181 699	845 166	812 336
	4 467 935 \$	1 630 640 \$	6 098 575 \$	5 584 664 \$

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2013, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 701 840 \$ (2 821 740 \$ au 31 décembre 2012) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2013, la valeur de ces biens s'élève à 930 225 \$ (166 732 \$ au 31 décembre 2012).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2013, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 78 507 \$ (77 923 \$ en 2012).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

14. Engagements

Programmes

Les programmes internationaux favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2013 sont les suivants :

2014	843 921 \$
2015	175 195
	1 019 116 \$

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs échéant le 30 septembre 2015 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en mai 2017, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

2014	76 391 \$
2015	60 368
2016	12 296
2017	3 074
	152 129 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2013

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs et les passifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participation dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
Produits :		
Gouvernement canadien	1 564 071 \$	657 269 \$
Gouvernement québécois	25 050	10 150
Dons	2 138 712	1 991 096
Placements	546 628	205 424
	4 274 461	2 863 939
Charges :		
Programmes	6 098 575	5 584 664
Promotion et communication	1 072 370	1 134 220
Administration	770 996	852 806
	7 941 941	7 571 690
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 667 480)	(4 707 751)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	3 655 000	4 700 000
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	(12 480)	(7 751)
Solde de fonds au début	2 792 829	2 800 580
Solde de fonds à la fin	2 780 349 \$	2 792 829 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	153 231 \$	224 494 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 627 118	2 568 335
	2 780 349 \$	2 792 829 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
Produits :		
Rentes souscrites	2 070 667 \$	3 228 718 \$
Placements	(21 978)	667 682
	2 048 689	3 896 400
Charges :		
Prestations aux titulaires de contrats	2 068 759	1 989 775
Variation de la provision pour prestations futures	(540 295)	2 040 000
Promotion et communication	207 067	322 872
Administration	85 000	80 883
	1 820 531	4 433 530
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	228 158	(537 130)
Virement de (l'excédent) de l'insuffisance de l'exercice au fonds de capitalisation	(228 158)	537 130
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	-	-
Solde de fonds au début	-	-
Solde de fonds à la fin	- \$	- \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre	2013	2012
Produits :		
Legs	1 548 010 \$	1 235 740 \$
Dons	100 768	78 290
Placements	2 988 783	1 716 738
	4 637 561	3 030 768
Charges :		
Promotion et communication	164 878	131 403
Administration	76 249	84 362
Primes d'assurance vie	48 173	49 576
	289 300	265 341
Excédent des produits sur les charges	4 348 261	2 765 427
Virement de l'excédent (de l'insuffisance) de l'exercice du fonds des rentes viagères	228 158	(537 130)
Fonds affecté reçu	58 460	–
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(3 655 000)	(4 700 000)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	979 879	(2 471 703)
Solde de fonds au début	15 510 084	17 981 787
Solde de fonds à la fin	16 489 963 \$	15 510 084 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	4 145 432 \$	3 443 097 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	12 344 531	12 066 987
	16 489 963 \$	15 510 084 \$